

	<p>Check-list pour inspections ordinaires et complémentaires Service de contrôle Protection Suisse des Animaux PSA</p> <h2>Porc d'élevage Coop Naturafarm</h2>	
	<p>Conforme à: Directive Porc Coop Naturafarm: Cahier des charges des exploitations d'élevage et d'engraissement de porcs valable à partir du 1^{er} mai 2014</p> <p>Rédigé: 12.01.2017 Approuvé: 26.01.2017 SKA Valable à partir du: 10.02.2017</p>	<p>manuel de contrôle détention d'animaux</p> <p>F.00021.06.f</p> <p>Page 1 de 1</p>

Nom / Localité Date:

bien / rempli / oui suffisant juste, mais acceptable insuffisant / pas rempli / non

1. Etables

critères non contrôlés (nc) ou non applicables (na): marquer avec nc / na

Toutes les surfaces de repos sont propres, sèches, aménagées en litière recouvrant le sol; litière constituée d'au moins 50% de paille d'une longueur de coupe minimale de 5 cm				
Les porcs peuvent s'occuper (paille ≥ 10 cm /)				
Les animaux disposent d'une surface de repos suffisamment grande				
Lumière du jour dans l'aire d'activité (min. 15 Lux)				
Climat de l'étable (gaz nocifs, circulation de l'air, température, etc) en ordre				
Propreté et hygiène en ordre				
Abreuvoirs et appareillages pour l'alimentation sont en état de fonctionnement et selon la directive				
Distributeurs de nourriture ad libitum ne sont pas vides ou alimentation rationnée				
Les étables et en particulier les sols perforés ne présentent pas de risques de blessure				
Truies allaitantes				
Autour de la mise-bas, matériaux pour faire un nid présents (paille longue non coupée, laïche ou vieux foin)				
Les truies allaitantes ne sont pas confinées (dérogation: pendant un traitement)				
Durée de la période d'allaitement: minimum 24 jours par portée (sondage auprès de 2 truies)				

2. Accès aux courettes / aux autres aires des boxes

Courettes accessibles en permanence pour truies taries, cochettes, verrats		
Truies taries, cochettes, verrats sans accès à une courette: exception est permise (anim. malade, période de saillie)		
Toutes les autres aires des boxes sont accessibles en permanence		

3. Animaux

Tous les porcelets sevrés, les truies taries et les cochettes sont détenus en groupe		
Si des animaux sont détenus seuls, la dérogation est admise (animal malade, période de saillie, verrat)		
Les animaux n'ont subi aucune intervention prohibée		
Castration des porcelets avec élimination de la douleur: <input type="checkbox"/> narcose par inhalation; <input type="checkbox"/> par le vétérinaire; si narcose par inhalation -> appareil: <input type="checkbox"/> Pig Sleeper (Schippers) <input type="checkbox"/> Porc Anest 3000 (ProVet) <input type="checkbox"/> Pignap (Agrocomp)		
Animaux malades, blessés, affaiblis dans un local séparé / box infirmerie; box infirmerie en ordre		
Les porcelets sevrés portent une marque auriculaire CNf / BDTA		
Moyenne des porcelets par box < 25 kg poids vif date de l'annonce: date d'enlèvement prévue:		

4. Effectif

La configuration de l'étable correspond à celle du dernier enregistrement par la PSA		
Le nombre maximum d'animaux autorisé suivant la dernière mensuration par la PSA est respecté: au moment du contrôle par box et au moment de la mise à l'étable		
Tous les porcs de l'exploitation sont détenus selon les directives CNf		

5. Aliments

Fabricant-éleveur (cocher)

Aliments pourvus de la déclaration CNf (étiquette et bulletin de livraison); sans OGM / farine de poisson		
Attestation CNf actuelle du fournisseur d'aliments est présente fournisseur: _____		

6. Classeur de production / traitements médicamenteux

Classeur: documents classés selon le registre; journal des visites / de l'étable / de production à jour		
Toute détention individuelle (sauf: verrats, truies dans des boxes de mise-bas au max. 5 jours avant la mise-bas) ou détention sans courette de truies taries, cochettes, verrats est documentée (raison et date)		
Liste d'inventaire des médicaments à jour et visée par le vétérinaire		
Journal des traitements à jour conformément à la directive et visé par le vétérinaire		
Copies des ordonnances pour aliments médicamenteux présentes		
Médicaments stockés conformément à la directive. Pas de médicaments périmés ou non homologués par Swissmedic; pas de préparations contenant du PMSG (Folligon, PG600) présents		

7. Inspections de tiers (PER / SST / SRPA / intermédiaire / SSP)

PER (IP ou Bio):	Date du contrôle: _____	Manques: Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Participation prouvable	
SST et SRPA:	Date du contrôle: _____	Manques: Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Participation prouvable	
Intermédiaire:	Date du contrôle: _____	Manques: Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Participation prouvable	
SSP:	Date du contrôle: _____	Manques: Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Participation prouvable	